

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2031**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Revente, à la commune, d'une parcelle de terrain située 31, rue Jean Racine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2031**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Revente, à la commune, d'une parcelle de terrain située 31, rue Jean Racine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2010-10-18-R-0353 du 18 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain située 31, rue Jean Racine à Vaulx en Velin et appartenant aux époux Ourzine, pour un montant de 110 000 €, libre de toute location ou occupation.

Le tout situé 31, rue Jean Racine à Vaulx en Velin est cadastré sous le numéro 79 p de la section AR.

Ce bien a été acquis pour le compte de la commune de Vaulx en Velin qui s'engage à préfinancer cette acquisition.

Aux termes de la promesse d'achat, la commune de Vaulx en Velin s'engage à acheter ledit bien à la Communauté urbaine au prix de 110 000 €, admis par France domaine, selon le rapport établi le 13 octobre 2010 et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 13 octobre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la commune de Vaulx en Velin, pour un montant de 110 000 €, de la parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 79 p de la section AR située 31, rue Jean Racine à Vaulx en Velin, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisée sur l'opération n° 1749, le 11 janvier 2010 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 110 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.